



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 6 mars 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE, DAVID, DELEPAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président)

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr BONNIN, SEGURA

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mr PIERRE-EDOUARD DROGUET responsable par intérim du Service de Gestion Comptable

Monsieur Laurent MARTINERIE, considérant qu'il est intéressé à l'affaire, s'est abstenu de participer aux débats et n'a pas pris au vote.

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026030609 : TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2026

Par délibération du 7 mars 2024, le conseil d'administration d'Arcachon Expansion a accepté l'offre proposée par LOCO EXPRESS et autorisé l'occupation du domaine public au Petit Train Touristique. Une convention fixant les obligations des deux parties a été signée le 19 mars 2024.

Un avenant modifiant la période d'exploitation incluant les vacances d'hiver a été signé le 19 février 2025

Comme prévu dans cette convention et son article 6, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

Redevance part fixe : 5 087.75 € (cinq mille quatre-vingt-sept Euros soixante-quinze centimes)

Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER les tarifs des redevances 2026 tels que présentés**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame La Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le tarif occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2026.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 6 mars 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} vice-président de la Régie Arcachon
Expansion

